

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Le mardi 13 octobre deux mil vingt-six,

Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Ronan JEZEQUEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Secrétaire de séance : Pedro MARTINEZ

Présents : R. JEZEQUEL, M. CHAUSSY, J.M. CHAUSSY, M. LALLAOURET, P. MARTINEZ, M.C. JEZEQUEL, J-J. LE GUILLOU, G. HICHER, V. FOUBERT, J. LE GUEN, M-L. BARADEZ, J. BERNARD, B. GADAL, A.M. LE BIHAN.

Absent excusé : Yannick CARIOU absent ayant donné procuration à Ronan JEZEQUEL

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION FINANCIERE INITIALE POUR LE PROJET DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU DCM20261001

Monsieur le Maire **rappelle à l'assemblée** que dans le cadre de la construction du nouveau Centre d'incendie et de Secours de Châteauneuf-du-Faou, une convention de financement initiale a été signée le 25/04/2024 entre les communes de Châteauneuf-du-Faou, de Landeleau, de Laz, de Lennon, de Plonévez-du-Faou et de Saint-Thois ainsi qu'avec le Département du Finistère et le Service Départemental d'incendie et de Secours du Finistère (SOIS 29) a permis d'engager les études relatives à ce projet, pour un coût initial HT estimé à 1 934 900 €.

Début 2026, les estimations du coût du projet réactualisées par l'architecte, prévoyaient un surcoût de 600 000€ HT, compte-tenu d'une sous-estimation initiale des travaux à réaliser, de la prise en compte de l'inflation (intervenue depuis 2024), mais aussi de l'intégration de nouvelles normes de construction à caractère environnemental ou sanitaire (notamment la prise en compte de la toxicité résiduelle des fumées d'incendie transportées sur les tenues de protection).

En avril 2026, les efforts d'optimisation réalisés par l'équipe du maitre d'œuvre ainsi que par les sapeurs-pompiers du CIS ont permis de ramener ce surcoût de 600 000€ à 500 000€ HT (tout en conservant les fonctionnalités nécessaires à l'exploitation du futur CIS et les capacités d'adaptations aux futurs besoins).

Le 19 juin 2026, à l'issue de la réunion entre les maires des communes, le SDIS 29 et le Président du Conseil Départemental du Finistère, ce dernier a pris les engagements suivants :

- La baisse de 100 000€HT du surcoût annoncé bénéficiera intégralement aux communes
- Le Conseil départemental du Finistère et le SDIS 29 maintiendront leur part de prise en charge sur la base du surcoût initial annoncé ; de ce fait ; le surcoût imputé au bloc communal passe de 403 380 à 303 380 € HT
- Le Conseil départemental du Finistère et le SDIS 29 prendront à leur charge les éventuels surcoûts additionnels qui pourraient être constatés à l'issue de la consultation des entreprises ; à l'inverse, si les prix annoncés amenaient une économie, cette dernière serait intégralement reversée au bloc communal.

Par ailleurs, il a été proposé, lors de cette même réunion, que les appels de fonds soient réalisés sur 5 exercices budgétaires (au lieu de 4 comme prévu initialement), à partir de 2026 et jusqu'en 2030 (et ce afin de réduire l'impact de ce projet sur les finances des communes).

Compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus, **il convient de modifier et mettre à jour l'ensemble de la convention initiale du 25 avril 2024** (cf convention en annexe).

Le Conseil Municipal de LENNON, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention financière initiale, portant adaptation des modalités de financement.

Vote : Voix pour : 14
Abstention : 0
Contre : 1 Jérémie BERNARD

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Lennon, le 13 octobre 2026

Le Secrétaire de séance,
Pédro MARTINEZ

Le Maire,
Ronan JEZEQUEL